



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023-04 du 3 avril 2023

relatif à

LA REPONSE AU POSTULAT DE MME JARGAL TUMURBAATAR
(PSA) & CONSORTS, DEPOSEE LE 3 MARS 2022 ET INTITULEE
« COLONIE DE VACANCES D'ÉTÉ ACCESSIBLES AUX ENFANTS DE
FAMILLES EN SITUATION PRECAIRE ».

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat cité en titre, déposé par Mme la Conseillère communale Jargal Tumurbaatar et consorts.

Le postulat intitulé « Colonie de vacances d'été accessible aux enfants de familles en situation précaire » de Mme la conseillère communale Jargal Tumurbaatar (PSA) et consorts daté du 3 mars 2022 demandait « d'étudier la possibilité de mettre en place à Aigle une colonie de vacances d'été accessible aux enfants de famille en situation précaire ».

Le Conseil communal, dans sa séance du 7 avril 2022 a accepté de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

2. HISTORIQUE

Dans son texte, la postulante fait part de l'ensemble des bénéfices des programmes de loisirs, en particulier les colonies de vacances pour les enfants, leur développement et leur devenir. L'accent est mis sur la possibilité que ces colonies soient accessibles à l'ensemble de la population, plus particulièrement aux familles en situation de vulnérabilité.

La postulante demandait donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place à Aigle une colonie de vacances accessible aux enfants des familles en situation précaire.

3. CONTEXTE ACTUEL

La commune ne possédant pas de bâtiment type colonie, la Municipalité a donc tout d'abord recensé l'ensemble des programmes de loisirs proposés à Aigle par différentes structures.

- **Camps MS Sport** (<https://www.aigle.ch/N9798/sport-pour-tous.html>)

Chaque année, durant les vacances d'automne, deux camps sont organisés à Aigle pour les enfants de 6 à 15 ans. Ils sont encadrés par journées, de 10h00 à 16h00, y compris repas de midi.

- Camp multisport (CHF 275.-)
- Camp VTT (CHF 350.-)

La commune d'Aigle subventionne les familles aiglones à hauteur d'environ 20% du prix du camp (soit respectivement CHF 50.- et CHF 70.- pris en charge)

- **Passeport vacances** (<https://passeportvacances-aigle.ch/>)

Le passeport vacances est une association qui propose une semaine complète (sans nuitées) d'activités variées pour les enfants de 8 à 16 ans des communes d'Aigle, Ollon, Yverne et Corbeyrier durant la première semaine des vacances d'été. Le prix pour les 5 jours est de CHF 40.-.

- **Association de la jeunesse aiglone** (<https://aja-aigle.org/>)

L'association de la jeunesse aiglone propose un calendrier d'activités toute l'année pour les jeunes entre 11 ans et 25 ans et de manière plus dense durant les vacances scolaires à des tarifs très abordables. L'AJA organise également chaque année un voyage à Europa park sur deux jours pour lequel une recherche de fonds est effectuée par les jeunes eux-mêmes.

- **Kids games** (<https://www.kidsgames.ch/regions/chablais/>)

Les kids games, est une semaine à Aigle de joutes sportives et d'animations ludiques durant les vacances d'été pour tous les enfants de 7 à 14 ans. Organisés tous les deux ans par les Eglises. Prochains en 2024. Coût de la semaine CHF 60.-.

- **Sport scolaire facultatif** (www.aigle.ch/sport)

Le sport scolaire facultatif est ouvert et gratuit pour l'ensemble des enfants scolarisés à l'EPS Aigle, Yverne et Corbeyrier. Il constitue la porte d'entrée des sociétés sportives locales qui proposent des offres sportives annuelles pour de modiques cotisations annuelles.

- **FreeSport**

La commune ouvre ses salles de gymnastique le week-end pour des activités encadrées avec les jeunes de 10 à 25 ans. Entièrement gratuites grâce au soutien de la commune et du canton, ces activités permettent aux enfants de bénéficier d'un programme de loisirs tous les week-ends de l'hiver. Le rôle social est fortement intégré à ce projet.

- **Camps Scolaires**

Des camps sportifs scolaires d'une semaine avec nuitées sont organisés durant la scolarité en 7P et 9PS. Ces camps sont entièrement financés par la commune selon la jurisprudence de l'arrêt du tribunal fédéral sur la gratuité scolaire rendu le 7 décembre 2017 (2C_206/2016).

- **Camps sociétés locales**

Des camps sont également organisés à prix abordable par des sociétés locales (par exemple : Scouts, Marsouins – matin natation et après-midi multisport sans nuitée durant une semaine).

4. DESCRIPTION DU PROJET

La Municipalité n'a pas pour l'instant l'intention d'acquérir un chalet ou une maison de colonie.

En revanche, différents organismes entrent en matière pour précisément aider les familles les plus défavorisées pour des camps ou activités. Voici deux fonds répertoriés :

- [Fonds de soutien à l'enfance défavorisée de la Croix-Rouge vaudoise](#)
- [Fondation La Solidarité](#)

L'EVAM peut également prendre en charge pour ses bénéficiaires les frais de colonies et activités de vacances dans le canton de Vaud, pour un enfant qui suit la scolarité obligatoire, pour un montant maximal de CHF 500.- par année civile.

A noter également que dans la plupart des cas, pour les membres d'une société, il est toujours possible de discuter avec l'organisateur de l'activité pour que le prix soit adapté au budget de la famille si nécessaire.

Par exemple pour la semaine des Kidsgame, un quart des enfants ont leur semaine financée par des parrainages de paroissiens des différentes églises du Chablais.

La Municipalité note tout de même que les écoliers aiglons bénéficient de deux camps de sport durant leur scolarité en 7P et en 9S, ce qui permet d'expérimenter pour toutes et tous, le vivre ensemble durant une semaine. Ces camps sont entièrement financés par la commune à la suite d'un arrêt du tribunal fédéral sur la gratuité scolaire qui fait jurisprudence. (2C_206/2016).

De plus, la mise en application du Plan stratégique des sports adopté par le Conseil communal en 2019 se déploie depuis 2020. L'encouragement à la pratique d'activités physiques et sportives pour toutes et tous, notamment les enfants et les seniors, est un axe principal de cette politique sportive. L'objectif, maintenant, est de renforcer ces offres et d'en développer d'autres dans la limite des budgets accordés.

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité est consciente de la plus-value que pourrait amener des colonies de vacances pour les enfants aiglons et plus particulièrement dans les familles en situation précaire.

Les communes citées en exemple dans le postulat proposent effectivement des colonies de vacances pour les enfants. Les prix varient entre CHF 170.- et CHF 250.- pour une semaine. Les communes citées possèdent leurs propres biens immobiliers pour accueillir de telles activités.

Si la commune désirait organiser des colonies de vacances à des prix très bas, le budget serait alors conséquent. En effet, les prix cités en exemple sont trop élevés pour les familles privilégiées par l'intention de ce postulat et une location chargerait encore le budget puisque la Commune d'Aigle ne possède pas de chalet ou de maison de colonie.

Elle va en revanche diffuser les informations permettant aux familles défavorisées de pouvoir obtenir d'une manière simple une subvention permettant à leur(s) enfant(s) de participer à l'un de ces camps.

6. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

Rien à signaler.

7. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

Le rapport fournit tous les éléments de comparaison nécessaire.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rien à signaler.

9. CONFORMITE AVEC LES PLANIFICATIONS SUPERIEURES

Rien à signaler.

10. INCIDENCES FINANCIERES

Rien à signaler.

11. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

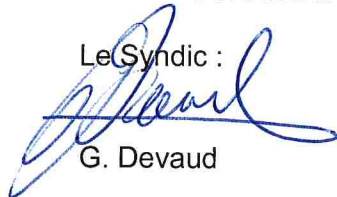
- Vu le préavis n° 2023-04 du 03.04.2023
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2023-04 valant réponse au postulat de Mme Jargal Tumurbaatar (PSA), déposé le 7 avril 2022 et intitulée « Colonie de vacances d'été accessible aux enfants de familles en situation précaire ».

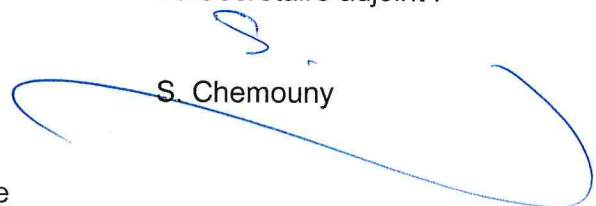
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



G. Devaud

Le Secrétaire adjoint :



S. Chemouny

Municipal délégué : Mme M. Allora, Municipale

Annexe : - Postulat Tumurbaatar